

Francês

Esta é uma prova que visa a avaliar sua compreensão de textos escritos em francês. Leia os textos atentamente antes de responder às perguntas por meio de frases e preste atenção aos comandos sobre a língua da resposta.

Texto I

POLICES EUROPÉENNES ET EMPREINTES GÉNÉTIQUES

La décision a été prise le 17 août : vingt-cinq laboratoires publics de police scientifique de seize pays d'Europe se sont associés pour une durée de trois ans. Leur objectif : harmoniser les protocoles d'analyse et, à terme, constituer une base commune d'empreintes génétiques.

Le 14 août dernier, on apprenait que les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes avaient ordonné à tous les hommes âgés de quinze à trente-cinq ans résidant à Pleine-Fougère (Ille-et-Vilaine) de se soumettre à des tests génétiques. Une mesure exceptionnelle destinée à identifier le meurtrier d'une jeune Anglaise. La technique dite des « empreintes génétiques » (ou, plus justement, des « profils d'ADN ») peut-elle réellement trahir le coupable ? Rien n'est moins sûr. Car, si les empreintes génétiques sont pratiquées

couramment par les laboratoires publics et privés de police scientifique depuis presque dix ans, et de plus en plus brandies comme pièce à conviction devant les tribunaux, la méthode est loin d'être infaillible. Et si elle permet d'innocenter à 100% un individu, elle ne peut le confondre aussi sûrement. Première difficulté : être certain que l'ADN analysé est bien celui du criminel. La PCR (*Polymerase Chain Reaction*), technique d'amplification *in vitro* de l'ADN, permet d'obtenir en un bref laps de temps un très grand nombre de copies de la portion d'ADN que l'on désire étudier. Les progrès réalisés sont tels qu'il est aujourd'hui possible d'identifier un individu à partir de l'examen d'un cheveu, d'un poil, d'une goutte de sang voire de quelques cellules (même dégradées) de la peau ou de la salive. Encore faut-il que les prélèvements sur les lieux du crime, le transport et la conservation des échantillons soient fiables (voir « Fragile espace de la preuve » dans *La Recherche* de juillet-août 1997).

Car l'extrême sensibilité de la PCR a un revers : la moindre molécule d'ADN intruse risque d'être amplifiée et de fausser les résultats. Les risques concernent également l'analyse : nombre de laboratoires n'ont pas de personnel qualifié ni de salles propres. Et se servent en routine de kits de diagnostic sans prendre de précautions particulières. La situation s'améliorera dans un proche avenir puisque seuls quelques laboratoires spécialement agréés en raison de leur compétence et d'une qualification reconnue à la suite de contrôles de qualité pourront réaliser des profils d'ADN.

En France, les demandes d'agrément sont en cours. Pour l'instant,

une vingtaine de scientifiques seulement ont postulé. Une proportion somme toute assez faible si l'on considère qu'ils sont aujourd'hui plusieurs centaines à pratiquer cette technique. Serait-ce que nombre d'entre eux sont conscients de leur manque de qualification ?

Autre difficulté : l'absence d'un protocole unique d'analyse. Conséquence, les laboratoires n'analysent pas tous les mêmes portions du génome. Quelques efforts ont été faits depuis 1989. Une quinzaine de laboratoires européens groupés de façon informelle au sein de l'EDNAP

(*European DNA Profiling Group*) ont effectué plusieurs séries de tests : quelques régions polymorphes (très variables d'une personne à l'autre) du génome ont été sélectionnées puis identifiées par les différents laboratoires avec leurs techniques propres. Les portions qui donnaient les résultats les plus variables ont été éliminées. Mais nul est obligé de tenir compte de ces travaux.

La création du réseau européen STADNAP (*Standardization of DNA Profiling*) marque donc une étape importante dans l'histoire de la médecine légale européenne. L'homogénéisation des protocoles d'analyse est un préalable indispensable à l'utilisation courante de la technique dans les affaires criminelles. En outre, elle seule permettra la comparaison des données d'un laboratoire à l'autre, *a fortiori* d'un pays à l'autre, et donc la constitution de banques de données⁽¹⁾.

Au Royaume-Uni, une loi de 1994 a conduit à la création d'un fichier d'empreintes génétiques de tous les auteurs de crimes et de

délits. Aux Pays-Bas, la création d'un tel fichier vient d'être autorisée ; en Norvège et en Suède, elle le sera probablement d'ici la fin de l'année.

En France, la création d'un fichier de ce type est encore discutée.

La loi du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain, qui régit l'utilisation des empreintes génétiques, autorise tout un chacun, suspect et condamné compris, à refuser le test. F.L. ■

(1) Proceedings of the European Symposium : Ethical and Legal Issues of DNA Typing in Forensic Medicine, *Forensic Science International*, Special Issue, 88 (1), 1-110, 1997



RECHERCHE

N° 302 OCTOBRE 1997

p. 13

Questão 01

RESPONDA EM PORTUGUÊS

De acordo com o texto, PCR é uma técnica que apresenta progressos e riscos.

Cite dois exemplos relativos a:

- A) progresso;
- B) risco.

Questão 02

RÉPONDEZ EN FRANÇAIS

Le texte souligne l'importance de la création du STADNAP.

- A) Explicitez-en deux raisons.
- B) Indiquez la position de la Suède et de la France à propos de la constitution de banques de données d'empreintes génétiques.

Texto II

L'environnement, source de discorde au sommet du G 8

Aucune mesure n'a été prise contre l'effet de serre

ALORS QUE le sommet de Denver s'est achevé sur un désaccord sur le réchauffement de la planète, quelque soixante-dix chefs d'Etat et de gouvernement ont entamé leurs discussions, lundi 23 juin, à New York, dans le cadre d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'environnement.

Il s'agit, cinq ans après, de tirer le bilan du premier Sommet de la Terre tenu à Rio. Les organisateurs et la plupart des délégations portent un jugement très négatif sur ce bilan, qu'ils confrontent à la dégradation de l'état de la planète. Les gouvernements sont accusés de n'avoir pas tenu les engagements qu'ils avaient pris à Rio. Le président de la République, Jacques Chirac, a proposé, peu après l'ouverture des travaux, d'accueillir en 1998 une conférence internationale sur l'eau.

Les participants ne vont pas manquer de relever qu'au cours des cinq années écoulées les financements prévus n'ont pas été versés et que l'aide publique au développement

n'a jamais autant baissé. Ils feront remarquer que les trois conventions adoptées à Rio, de même que l'« Agenda 21 », qui devait constituer le programme de développement durable du XXI^e siècle, n'ont guère été appliquées. Ce climat de morosité générale devait être encore exacerbé par le désaccord intervenu à Denver à la conclusion du sommet du G 8, entre Américains et Européens sur la question des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère.

Bien que plus gros pollueurs du monde, les Etats-Unis, soutenus par le Canada et le Japon, ont refusé de s'engager sur une réduction contraignante de ces émissions, jugées responsables du réchauffement du climat. A la grande déception des Européens, la déclaration finale des Huit repousse à la prochaine conférence sur les climats, en décembre, à Kyoto, au Japon, la conclusion d'un éventuel accord sur ce problème.



Le Monde EDITION INTERNATIONALE
SELECTION HERDOMADAIRE - SAMEDI 28 JUIN 1997

Questão 03

RESPONDA EM PORTUGUÊS

A partir da constatação expressa no subtítulo do texto, cite:

- A) duas atitudes que confirmem essa constatação;
- B) duas propostas que visem a modificar a situação apresentada.

Questão 04

RÉPONDEZ EN FRANÇAIS

En ce qui concerne les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, explicitez les positions des:

- A) Américains;
- B) Européens.

Questão 05

RÉPONDEZ EN FRANÇAIS

Complétez le tableau ci-dessous:

	Rencontres	Informations
A)	sommet de Denver	conclusion _____
	réunion extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies	objectif _____
B)	Sommet de la Terre tenu à Rio	bilan _____
	conférence à Kyoto, Japon	thème _____